



Prends une longueur d'avance,  
choisis l'alternance !

CEFA de l'Institut Saint-Roch

Formation  
article 49

7ème qualifiante professionnelle  
Technicien en installations  
électriques  
(Secteur Industrie)

- ✓ Tu possèdes des compétences de bases en électricité
- ✓ Tu aimes rainurer, câbler et mettre en service une installation domestique, industrielle et tertiaire.
- ✓ Tu as soif d'apprendre
- ✓ Tu es méthodique
- ✓ Tu es minutieux
- ✓ Tu aimes de travailler seul ou en équipe
- ✓ Tu veux obtenir ton CESS

**Alors, cette option est faite pour toi !**

**Cette option te permettra :**

- d'acquérir des compétences techniques en installation électrique domestique.
- De pouvoir remettre en service une installation industrielle et tertiaire.
- de te confronter à la réalité du monde du travail et de t'y intégrer pour l'avenir ;



## DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le « Technicien en installations électriques » est en charge :

- de la réalisation complète d'une installation électrique résidentielle. Il assure la distribution d'énergie depuis le compteur du GRD jusqu'aux point de raccordement des récepteurs (éclairage et socles de prises) ;
- de la réalisation d'une installation électrique industrielle/tertiaire depuis le départ du tableau basse tension de la cabine, jusqu'aux différents tableaux électriques (TGBT, de commande, de signalisation).
- Le « technicien en installations électriques » exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.
- Le métier de « Technicien en installations électriques » s'exerce tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bâtiments nouveaux ou existants.

## CONDITIONS D'ACCÈS

Cette 7<sup>e</sup> professionnelle est accessible aux élèves ayant réussi une 6<sup>e</sup> année et obtenu leur Certificat de qualification dans l'option : Electricité – installateur électricien

## ORGANISATION EN ALTERNANCE SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE

La semaine de formation se divise en un volet théorique (15 périodes de cours/semaine) et un volet pratique en entreprise (24h/semaine). Cette formation s'organise sur une année scolaire et doit comptabiliser un minimum de 600 heures de stage.

*Tu trouveras toutes les informations nécessaires pour comprendre l'organisation de l'enseignement en alternance sur le site web de l'Institut Saint-Roch, onglet CEFA.*

## GRILLE HORAIRE

### Formation générale

Français	6h/sem.
Formation scientifique	2h/sem.
Formation sociale et économique	2h/sem.
Informatique	2h/sem.

### Formation professionnelle

CT électricité	5h/sem.
----------------	---------

### Stage en entreprise

**24h/sem**

Cette option est organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves inscrits au 1er septembre.

## CERTIFICATION

- ✓ Un CQ7 « Technicien en installations électriques »
- ✓ Certificat d'enseignement secondaire supérieure (CESS)

## LES DÉBOUCHÉS

### Vers le monde du travail :

- ouvrier qualifié dans une entreprise du secteur
- emploi nécessitant le CESS

### Vers les études :

- d'accéder aux études supérieures de type court ou long

Tu es intéressé(e) ? Tu as des questions ?

N'hésite pas à contacter le chef d'atelier :

Maxime Denée, Chef d'ateliers, 0498/299.819- [maxime.denee@elmarche.be](mailto:maxime.denee@elmarche.be)

## LES AVANTAGES DE LA FORMATION EN ALTERNANCE

- Une formation individualisée en entreprise
- Une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice
- Une pédagogie différente où tu apprends un métier par la pratique
- Une expérience en entreprise
- Une indemnité ou une rémunération de formation
- Un accès plus facile à l'emploi au terme de ta formation



CEFA Institut Saint-Roch  
Chaussée de Rochefort, 127. 6900 Marloie  
Tel : 084 / 31 41 12    Mail : [cefa@elmarche.be](mailto:cefa@elmarche.be)